

## Une mission parlementaire invite à vite penser l'EHPAD de demain

Voilà une affaire rondement menée ! Désignée le 2 août par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale pour conduire une « mission flash » sur les Ehpads, la députée LREM Monique Iborra a rendu public son rapport dès le 13 septembre. Du 4 au 8 septembre, la mission a organisé 26 auditions, impliquant l'ensemble des acteurs intervenant sur ce champ, pour dresser un état des lieux de la situation des Ehpads et formuler des propositions en vue de travaux plus approfondis au cours de la législature. Son verdict « un diagnostic généraliste partagé par tous les acteurs entendus », insiste la rapporteure- est sans appel. Face à « une évolution de la population accueillie », la mission décrit un secteur « en souffrance » : des sous-effectifs en personnel et des conditions de travail difficiles ; une médicalisation des établissements insuffisante ; des recrutements difficiles à opérer ; un reste à charge important pour certaines catégories de la population ; enfin, une tarification de type « kafkaïen », rendue encore plus complexe par le décret du 21 décembre 2016 qui conduit à « accentuer des inégalités territoriales d'un département à l'autre. » Ce texte « suscite aujourd'hui une levée de boucliers de l'ensemble des acteurs du secteur public auditionnés », rapporte Monique Iborra.

Au terme de cette « première étape des travaux sur les Ehpads », la mission préconise un certain nombre de mesures « à prendre rapidement » et des pistes d'action pour la poursuite de ses travaux, qui, selon elle, ne devraient pas se prolonger au-delà de la fin de l'année.

### • Les propositions à court terme

La rapporteure interpelle le gouvernement sur les cinq points suivants.

- Afin de « mieux reconnaître le métier d'aide-soignant », elle souhaite la mise en place d'un groupe de travail sur l'évolution de leurs missions et la revalorisation de leur statut.
- Monique Iborra juge nécessaire « d'imposer » la présence d'un infirmier de nuit dans les Ehpads (en astreinte ou en poste) et donc de le prévoir dans leur financement.
- S'agissant de la réforme de la tarification des Ehpads, la concertation engagée par le ministère des Solidarités et de la Santé, depuis ce lundi 25 septembre, doit « impérativement être l'occasion d'évaluer l'impact concret de la réforme sur les territoires et d'examiner les aménagements susceptibles d'y être apportés pour assurer une redistribution plus équitable. » Et Monique Iborra de mettre les points sur les i : « La porte doit rester ouverte à des modifications et des ajustements » du décret 21 décembre 2016.
- La rapporteure plaide pour « la préservation des contrats aidés dans les Ehpads souffrant déjà de sous-effectifs patents en 2017. »
- Pour assurer une plus grande transparence sur la qualité des prestations offertes par les Ehpads, la mission préconise d'engager une réflexion sur la publication en ligne de leurs évaluations externes.

### • Préparer l'EHPAD de demain

La rapporteure suggère de mettre en place une mission d'information parlementaire pour observer les réalités de terrain (conditions de travail, organisation des établissements). « Il s'agira de travailler avec les professionnels sur l'adéquation des ressources humaines aux profils des résidents, pour parvenir à la publication de normes de personnel, soignant notamment, minimales par établissement (publics et privés) », conseille Monique Iborra.

Au-delà, elle invite à « une réflexion sur l'EHPAD de demain. » « Peut-être faudra-t-il faire le choix de continuer à mettre l'accent sur le maintien à domicile et sur le développement de l'habitat inclusif, et, parallèlement, assumer de créer de nouvelles structures relevant réellement du sanitaire, plus proches des unités de soins longue durée. » L'Ehpads du futur pourrait alors devenir une plateforme de services et de soins à domicile structurant les territoires et combinant prise en charge en établissement, prise en charge à domicile, courts séjours transitoires ou permettant le « répit » des aidants, pour rompre avec la logique du « tout établissement » ou du « tout domicile ». Il faudra, par exemple, s'intéresser aux expérimentations menées autour de « l'Ehpads à domicile ». « Ces évolutions doivent être accompagnées par le législateur », insiste Monique Iborra.

### • Les réactions partagées des associations

Applaudissements de la Fnaqpa aux « excellentes propositions » de la mission flash, satisfecit de la Fnadepa « sous réserve », accueil mitigé du Synerpa, invitation de l'AD-PA à « aller au-delà. » Les organisations du secteur accueillent diversement les préconisations de Monique Iborra. Seul son appel à engager une réflexion sur l'Ehpads de demain fait consensus.

Ainsi, à l'inverse des autres, le Synerpa « s'inquiète d'une potentielle remise en cause de la réforme de la tarification des Ehpads ». Il est aussi le seul à contester la volonté de la rapporteure d'imposer la présence d'un infirmier de nuit et des normes minimales de personnels. De son côté, la Fnadepa s'interroge sur la pertinence de diffuser les résultats des évaluations externes, « pour lesquels il n'existe pas une grille de mesure de la qualité suffisamment objective. »

Saluant « la volonté manifeste de la mission flash de résoudre les difficultés les plus urgentes des Ehpads », la Fnadepa note « avec grand intérêt » sa proposition pour une meilleure reconnaissance du métier d'aide-soignant. L'AD-PA rejoint également le souhait de la rapporteure de « revaloriser les carrières des personnels travaillant dans le secteur. » La Fnadepa attend désormais « une concrétisation des mesures préconisées et des financements à la hauteur », notamment via la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018.